



MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'une Assistance Technique MRV, Audits, Registre Carbone et Marchés Carbone pour la Phase Pilote de l'Instrument de Tarification du Carbone (ITC) du Secteur Extractif

N°04/PGRNME/MEDD/C/2026

Date de fin : 12 Août 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à la : **Sélection d'une Assistance Technique MRV, Audits, Registre Carbone et Marchés Carbone pour la Phase Pilote de l'Instrument de Tarification du Carbone (ITC) du Secteur Extractif.**
2. L'objectif général de la mission est de mettre en place un système MRV fonctionnel, des mécanismes d'audit crédibles et un registre carbone national opérationnel, en cohérence avec les standards internationaux et les engagements de la Guinée au titre de l'Accord de Paris.

De façon spécifiques, les objectifs de la mission sont les suivants

- Renforcer les capacités des institutions publiques et des opérateurs miniers sur le système national de comptabilisation des GES et la plateforme MRV ;
- Organiser et conduire des audits pilotes des rapports d'émissions soumis par les installations minières ;
- Mettre en place un système de vérification par des tiers indépendants accrédités ;
- Développer et opérationnaliser le registre national carbone ;
- Définir et mettre en œuvre les mécanismes de compensation domestique ;

- Établir les liens avec les marchés carbone internationaux dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris et du programme ART-TREES.
3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.
 4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :
 - Être un Cabinet ou un groupement de cabinets évoluant dans les domaines de conception d'instruments de tarification carbone, développement de système MRV, de registre national carbone, vérification et audit des données d'émission ;
 - Justifier d'au moins cinq (5) ans dans les domaines de conception d'instruments de tarification carbone, développement de système MRV, de registre national carbone, vérification et audit des données d'émission.
 - Avoir exécuté au moins une (01) mission similaire dans les domaines cités ci-dessus
 - Avoir une expérience dans l'application de ces instruments au secteur minier est un atout
 - Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation etc.).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, Septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC).
8. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous **pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**

9. Les Manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 12 Août 2026 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée).

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél : +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68

Courriels : oumar.wann@pgrnme.com et copie obligatoire, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, moriba.kourouma@pgrnme.com, et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 22 juillet 2026



Le Coordonnateur du Projet,

Oumar WANN